

Amis de Flaubert et de Maupassant

Hôtel des Sociétés Savantes - 190, rue Beauvoisine - 76000 ROUEN

L'association des Amis de Flaubert et de Maupassant a été créée le 11 juin 1991, déclarée à la Préfecture du département de la Seine-Maritime le 21 juin 1991 sous le n° 36503 et le texte a été publié au Journal Officiel de la République française du 24 juillet 1991, n° 30.

Cette association a pour objet de faire connaître la vie et l'œuvre de ces deux écrivains.

Elle envisage notamment :

- de participer à la mise en valeur du Pavillon de Croisset, du musée Flaubert et de l'histoire de la médecine, et généralement de tous les lieux de mémoire ;
- d'organiser des colloques, des excursions, des manifestations littéraires, historiques, culturelles, artistiques, cinématographiques, tendant à rendre hommage à Flaubert, à Maupassant et à leurs amis, écrivains du xix^e siècle ;
- de publier des textes, documents, études d'universitaires, d'érudits, de chercheurs de toute nationalité en les diffusant auprès d'un large public ;
- de créer autour du fonds Flaubert et Maupassant de la Bibliothèque municipale de Rouen, un centre de documentation spécialisé qui regroupera toutes les œuvres des deux auteurs, les études et les productions numériques, visuelles et sonores qui les concernent ;
- de favoriser et de promouvoir toutes les initiatives des communes, des collectivités territoriales ou des États qui souhaiteraient rendre hommage, d'une manière ou d'une autre, à Flaubert et à Maupassant.

Demande d'adhésion ou de renouvellement

à l'Association des Amis de Flaubert et de Maupassant

*à retourner au secrétariat de l'Association des Amis de Flaubert et de Maupassant
190, rue Beauvoisine – 76000 ROUEN – (Hôtel des Sociétés savantes)*

NOM : Prénom :

Adresse :

.....

Courriel :

Profession ou activité :

- Demande mon adhésion à l'Association des Amis de Flaubert et de Maupassant,
 Renouvelle mon adhésion.

À Le.....
Signature

L'Association est déclarée d'intérêt général.

La cotisation pour 2013 est fixée à 29 € pour une personne seule (10 € pour les étudiants, 38 € pour un couple.)

Elle donne droit au service du bulletin. Libeller le chèque postal ou bancaire à l'ordre des Amis de Flaubert et de Maupassant.

Les étrangers sont invités à régler le montant de leur cotisation par virement international.

Coordonnées bancaires : Tout le reste est bon